



## PHOTOCOPIES DES PIÈCES OBLIGATOIRES A NOUS REMETTRE LE JOUR DE VOTRE RENDEZ VOUS D'INSCRIPTION

Merci de préparer les photocopies des documents suivants (pas de photocopie sur place (attention certaines pièces sont demandée en plusieurs exemplaires) :

cochage	<b>PIECES QUE VOUS DEVEZ PRÉPARER POUR le 3,4 ou 8 juillet lors de votre venue</b>	
	-Copie du relevé de notes obtenues au brevet à nous communiquer dès reception	-(élèves de CAPA1 et 2 <sup>nd</sup> )
	-Copie attestation de sécurité sociale et carte mutuelle, agrafées	
	-Copie des vaccinations du carnet de santé	
	-Exeat de sortie de l'établissement précédent	-(nouveaux élèves)
	-Copie (recto/verso) de la carte d'identité ou du passeport <span style="color: green;">valide</span>	-(nouveaux élèves)
	Attestation d'assurance <span style="color: green;">scolaire</span> 2024- 2025	
	-Un RIB du responsable légal avec le nom et la classe de l'élève au dos	
	- 1 photo d'identité	-(nouveaux élèves)
	-Chèque <span style="color: green;">obligatoire</span> à l'ordre de l'ALESAT de 26€ avec le nom et la classe de l'élève au dos	
	-documents relatif aux aménagements d'épreuve le cas échéant	
	-Document de sécurité sociale	étudiants en BTS
	<b>POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES FICHES QUI SERONT COMPLÉTÉES SUR PLACE</b>	
<b>Sur place</b>	-Fiche d'urgence et fiche santé (feuille recto verso)	
	-Fiche « Autorisation parentale de sortie » et « contrat de majorité » recto/verso à signer	
	- le document recto verso à signer concernant l « autorisation de prélèvement » pour la pension et demi-pension et le règlement financier si vous choisissez ce mode de règlement.	
	- fiche de bourse	
	-fiche jeune à besoin particulier le cas échéant	
	_ Il vous sera remis en main propre la convention de stage	

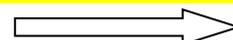
Pour « **les demandes de transport** », adressez-vous directement aux organismes compétents (SNCF, TAC ou Conseil Général).

\* Obligation légale de se faire recenser à la mairie du domicile **dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire**. Une attestation de recensement sera remise.

**Les documents à conserver par la famille sont téléchargeables sur notre site Internet <https://poleformation-thure.fr/> onglet téléchargement.**

Merci

Suite des documents au dos



Si votre enfant est en 3<sup>ème</sup>, CAPA 2<sup>ème</sup> année, terminale ou BTS 2<sup>ème</sup> année

## INSCRIPTION EXAMEN PIECES A JOINDRE en plus

<b>PIECES A PRÉVOIR EN + DES PIECES DEMANDÉES CI DESSUS</b>	
	-Attestation de participation à la journée d'appel OU attestation de recensement de la mairie*
	-Copie (recto/verso) de la carte d'identité ou du passeport <i>valide</i>
	-documents relatif aux aménagements d'épreuve le cas échéant

\* Obligation légale de se faire recenser à la mairie du domicile **dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire**. Une attestation de recensement sera remise.

Pour tous les élèves (hors 3<sup>ème</sup> et BTS )

## STAGE EN ENTREPRISE PIECES A JOINDRE en plus

<b>PIECES A PRÉVOIR EN + DES PIECES DEMANDÉES CI DESSUS</b>	
	-Un RIB au nom de l'élève
	-Copie (recto/verso) de la carte d'identité ou du passeport <i>valide</i>
	- Copie intégrale du livret de famille
	Sur place, vous remplirez l'autorisation du responsable légal